



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Rapport de la Commission sur le préavis n° 12/09.2021 – Section "aménagement du territoire"

Demande d'un crédit de Fr. 112'000.- pour financer l'étude préliminaire comprenant l'étude de faisabilité et l'avant-projet de l'interface de la gare de Saint-Prex

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

- Mme Thereza Soares Hungria
- Mme Adelaïde Tschanz
- M. Daniel Oberson
- M. Andreas Rogenmoser
- M. Alexandre Wohnlich
- Mme Adriane Sennwald (suppléante)
- M. Marc-Antoine Siegwart (suppléant)

s'est réunie le 26 octobre 2021 à l'Administration communale dans la salle des réceptions officielles, après une visite de la place de la gare, objet du présent préavis.

Cette visite et cette réunion se sont tenues en présence de Mme Véronique Savioz, Municipale, et de M. Christophe Cotting, Chef de service SUI de la Commune, qui ont répondu à toutes les questions posées par les membres de la Commission. Nous tenons à les remercier chaleureusement pour leur participation et disponibilité.

Préambule et description de la problématique

Ce préavis traite de la question du réaménagement de l'interface de la gare (principalement la zone au sud des voies), qui va s'étaler sur plusieurs années, par chantiers successifs ou simultanés. Trois éléments jouent un rôle majeur sur l'articulation et l'organisation de ce réaménagement ; ce sont :

1. **Le plan d'affectation (PA) Gare Sud**, qui fait actuellement l'objet d'études menées par le propriétaire en partenariat avec la Commune. Ce PA concerne la zone située aux abords immédiats de la gare et longeant la rue de la Gare, côté Sud-Ouest. Le futur quartier comprendra des commerces, des services, des logements et un espace public face à la gare. Les études en cours abordent notamment la problématique des circulations et des aménagements pour tous les types de mobilité autour de ce quartier.

2. Les futurs travaux menés par les **CFF** sur l'infrastructure ferroviaire. Principalement il s'agit des travaux de mise aux normes LHand (Loi sur l'égalité pour les handicapés) qui sont planifiés en 2023 et 2024 et qui toucheront les quais et leurs accès par escaliers et rampes, mais également des études pour l'élargissement de la plateforme ferroviaire entre Morges et Genève pour des travaux prévus à l'horizon 2035. Ces études exploratoires traitent notamment de la localisation d'une 3^{ème} voie, soit le long de l'autoroute A1, soit le long des voies actuelles, côté lac. Cette dernière option aurait naturellement un impact direct et important sur le secteur de l'interface de la gare, objet du présent préavis.

A noter que les travaux LHand 2023-2024 supprimeront les 16 places P+R actuellement situées au sud de la gare.

3. Le **concept général de stationnement** P+R dans le district de Morges, intégrant les besoins à l'horizon 2030, et qui inclut également tous les deux-roues. Cette étude est orchestrée par l'ARCAM et conclut en particulier que 75 places P+R sont nécessaires à Saint-Prex dans le quartier de la gare. Actuellement, nos deux parkings P+R proposent $40+16 = 56$ places de stationnement. Toutefois, comme précisé précédemment, les 16 places au sud de la gare seront supprimées dès 2023-2024 suite aux travaux de mise en conformité LHand. Ainsi donc, à terme, il manquera à notre Commune $75-40 = 35$ places P+R dans le quartier de la gare.

Le dépôt du présent préavis repose sur une volonté de la Municipalité de créer des synergies entre les différents projets et contraintes décrits précédemment, à savoir les futurs projets CFF, les contraintes en termes de places de stationnement P+R, et le PA Gare Sud, en cours de préparation.

A noter que ce dernier n'a pas pu être consulté par la Commission, pour des questions de confidentialité. Si la Commission comprend la nécessité de confidentialité durant les études et discussions en cours entre la Commune et le propriétaire, il n'en reste pas moins que cette absence de transparence envers la Commission a pénalisé ses réflexions, ajoutant de l'incertitude à la complexité du dossier.

Finalement, mentionnons encore l'existence d'une subvention cantonale à hauteur de 50% du montant des études et travaux, suite au décret du 3 juillet 2019 sur la stratégie cantonale des interfaces de transports de voyageurs. Une demande de subvention des études du présent préavis a déjà été déposée par la Municipalité, qui a été accueillie positivement par le Canton. Ainsi donc, le montant effectivement à charge de notre Commune ne sera que de Fr. 56'000.- (50% de Fr. 112'000.-).

Planning des études et des travaux

Un planning intentionnel (et idéal) a été présenté dans le préavis, couvrant les années 2021 à 2025. Il est repris ci-dessous et complété :

- 2021 Début de l'étude préliminaire (interface de la gare, objet de ce préavis)
- 2022 Fin de l'étude préliminaire
- 2023 Début des travaux CFF LHand
Etudes de projet interface de la gare (suite à l'étude préliminaire)
- 2024 Fin des travaux CFF LHand
Poursuite des études de projet interface de la gare (crédit de construction, autorisation de construire)

2025 Début des travaux interface de la gare
Début des travaux PA Gare Sud

Ce planning illustre bien la complexité et l'interdépendance des différentes études et travaux en jeu, ce qui le rend particulièrement vulnérable et sujet à instabilités. En gros, il faut s'attendre à de longues années de travaux dans le quartier, au minimum de 2023 à 2026. De plus, on ne sait rien du PA Gare Sud (son développement, sa conclusion, son passage devant le Conseil Communal, etc.), si ce n'est qu'idéalement les travaux devraient être menés dès 2025 en parallèle avec ceux de l'interface de la gare. Finalement, on comprend difficilement comment l'éventualité d'une 3^{ème} voie traversant notre village dès 2035, décision qui dépend exclusivement des CFF, peut être prise en compte dans les études et travaux 2021-2025.

Contenu et coût de l'étude préliminaire

La Commission s'est penchée sur le contenu des prestations à effectuer pour le groupement de bureaux adjudicataire. Ces prestations s'articulent sur quatre phases successives que l'on retrouve en général dans tous les développements de projet :

1. Diagnostic de la situation actuelle, évaluation des besoins et contraintes futurs
2. Développement de concepts, étude de faisabilité et étude de variantes. Choix de la variante privilégiée
3. Etudes d'avant-projet pour la variante retenue
4. Estimation des coûts de construction ($\pm 30\%$).

Le coût de cette phase d'étude préliminaire, Fr. 112'000.- TTC, est basé sur une offre en gré-à-gré d'ores et déjà discutée avec un groupement pluridisciplinaire de bureaux d'ingénieurs, dont le pilote sera un bureau spécialisé dans le domaine du trafic et de la mobilité. Une telle démarche est acceptable, dans la mesure où le montant des études reste inférieur au montant maximum autorisé par la LMP (Loi fédérale sur les Marchés Publics), à savoir Fr. 150'000.- pour une procédure d'adjudication en gré-à-gré.

Réflexions de la Commission

La Commission a été frappée par la complexité du dossier liée aux nombreux acteurs impliqués, à plusieurs démarches en cours de développement et en parallèle, et à toutes les incertitudes en lien avec les droits démocratiques. Elle observe également la position délicate de notre Municipalité, qui se trouve impliquée à divers degrés dans les différentes études en cours. C'est à ce titre et avec une volonté affirmée de créer des synergies entre les différents acteurs et projets que la Municipalité a lancé les études de faisabilité faisant l'objet du présent préavis.

Un risque non négligeable existe que ces études ne parviennent pas à intégrer tous les éléments en jeu et qu'elles deviennent ainsi partiellement caduques une fois achevées. La Commission s'est ainsi demandé s'il n'était pas plus raisonnable de renoncer à ces études pour l'instant et à attendre que se clarifient les nombreuses incertitudes liées aux autres projets. Toutefois, il a semblé à la Commission que ne rien faire n'était certainement pas une posture responsable ni une option raisonnable, et qu'il était plus intéressant d'être proactif sur ce dossier et de tenter ainsi de jouer activement le rôle de coordinateur dévolu à la Commune entre les différents acteurs et projets. A ce titre, lancer une étude préliminaire maintenant est certainement un signal fort et une démarche pertinente dans l'optique de

clarifier les enjeux du dossier de la gare. De plus, l'existence d'une subvention cantonale à hauteur de 50% du montant des études (puis des travaux par la suite) a conforté la Commission dans son évaluation. Il est loin d'être acquis que cette possibilité de subvention demeure ouverte dans les années à venir. Pour information, le fond mis à disposition par le Canton s'élève à Fr. 20.5 mio.

Finalement et dans une volonté de faciliter l'acceptation par le Conseil Communal de la variante pour l'interface de la gare qui sera retenue et développée dans la phase d'avant-projet, la Commission s'est également préoccupée de savoir comment celle-ci serait choisie. A ce titre et pour minimiser le risque de rejet par le Conseil Communal d'un préavis ultérieur demandant le financement des études de projet ou du crédit de construction tel que cela été vu récemment pour différents autres préavis communaux, la Commission recommande qu'au terme de la phase 2 d'études, les différents concepts et variantes développées par le groupement d'ingénieurs soient présentées et discutées avec le Conseil Communal. Une telle démarche serait certainement la bienvenue dans le sens qu'elle impliquerait le Conseil Communal dans une phase décisionnelle préliminaire, plutôt que de lui imposer une variante à prendre ou à laisser dans le cadre d'un prochain préavis pour le financement de la suite des études.

Impact sur l'environnement

A ce stade de la procédure, l'impact sur l'environnement est nul, puisque le présent préavis ne concerne que des études. Celles-ci devront naturellement définir les différents risques environnementaux, notamment en lien avec la nappe phréatique de notre sous-sol, le tout dans le respect des règles et normes en vigueur.

Incidences financières

Cette dépense sera financée par les recettes communales ou par emprunt. Elle sera amortie en deux fois, dès 2022.

Avis de la Commission

Au vu des constats faits par notre Commission, à savoir :

- La volonté de synergie et de proactivité de la Municipalité pour coordonner et gérer le dossier du quartier de la gare ;
- L'existence d'une subvention cantonale à hauteur de 50% des études et travaux, dont la pérennité n'est pas garantie dans le temps ;
- La recommandation de la Commission pour une présentation et discussion de l'étude de variantes au Conseil Communal avant le choix de la variante retenue et développée dans le cadre de l'avant-projet,

cette dernière s'est prononcée à la majorité de ses membres en faveur du crédit d'étude.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-PREX

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à poursuivre l'étude préliminaire de l'interface de la gare de Saint-Prex ;
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 112'000.- pour entreprendre cette étude ;
3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en deux fois, dès 2022.

Pour la Commission, le rapporteur :


Alexandre Wohnlich